

E X P O S I T I O N

Merveilles

la CREUSE
le Département



AU PAYS DES ARCHIVES

MERVEILLES

AU PAYS DES ARCHIVES

« Merveilles... au Pays des Archives »

Avec cette nouvelle exposition, les Archives départementales de la Creuse se proposent de vous emmener en voyage, dans un pays en apparence lointain, une contrée quelque peu méconnue dans laquelle, vous en serez surpris, nous avons tous des attaches, des liens : c'est le Pays des Archives.

Entre diffusion des informations et protection des secrets, vous connaîtrez les enjeux particuliers liés aux archives et surtout, vous découvrirez un patrimoine local des plus remarquables.

Au Pays des Archives, du XII^e au XXI^e siècle, c'est à la fois un voyage historique et une découverte pratique avec une sélection de vingt-deux documents représentatifs ou exceptionnels, précieux et emblématiques de l'Histoire de notre territoire.

Actes de donations aux abbayes, registre des immatriculations de véhicules, cahiers de doléances de la Révolution française... ce panorama constitue un échantillon des multiples merveilles et trésors abrités au sein des Archives départementales.

A travers cette sélection, je vous invite « à toucher des yeux » la diversité des documents d'archives, la richesse des matériaux (parchemin, papier...), de savoir-faire, d'écritures et de reliures..., directement en prise avec les évolutions sociétales, techniques voire technologiques.

Parvenus jusqu'à nous, malgré les aléas du temps, ce sont autant de supports et de témoins qui permettent de connaître l'histoire et de retracer la nôtre.

Ainsi, plus de 11 kilomètres linéaires de documents sont placés sous l'expertise de nos archivistes. Véritables gardiens de la mémoire, éclaireurs de l'avenir, leurs missions se déclinent en cinq C :

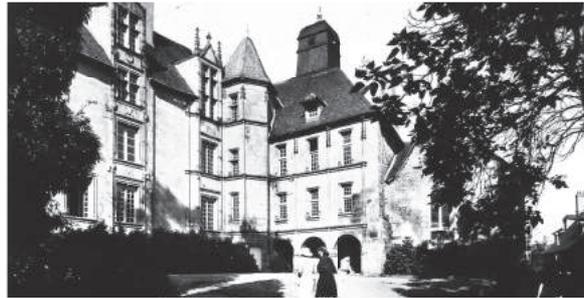
Contrôler, Collecter, Conserver, Classer, Communiquer.

A partir du 18 septembre et jusqu'au 27 décembre prochain, les portes du Pays des Archives s'ouvriront, pour notre plus grand plaisir, afin de vous révéler et vous faire partager toutes ces Merveilles.

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental





Historique

Au XIX^e siècle, les Archives ont partagé les locaux de la Préfecture de la Creuse, mais cette situation s'est révélée difficile en raison de l'accroissement des archives. C'est pourquoi en 1892, les Archives ont été installées à l'hôtel des Moneyroux, actuel siège du Conseil départemental. Toutefois ce bâtiment historique se prêtait mal à l'accueil de plus en plus massif des archives du XX^e siècle.

Ainsi, en 1959, le siège des Archives fut déplacé dans un bâtiment rue de l'ancienne mairie, qui unissait un hôtel du XVIII^e siècle à des magasins de stockage construits spécifiquement. Ces derniers furent eux aussi lentement saturés et la question du déménagement se posa trente ans plus tard.

En 1988, le Conseil général de la Creuse racheta les anciens bureaux et entrepôts des Coopérateurs de la Creuse pour y installer les Archives départementales.

Conçu par Gérard Buffière et Gérard Peiter, ce bâtiment, rue Franklin Roosevelt, présente cette originalité d'associer une architecture résolument contemporaine, avec des plans intérieurs parfaitement fonctionnels, à la réhabilitation d'un site et de bâtiments d'entreprise datant de la première moitié du XX^e siècle.

Les Archives de la Creuse, ce sont...



CONTRÔLER

- 1,4 kilomètres d'archives éliminés par an
- 30 services et collectivités visités chaque année



COLLECTER

- un accroissement de 170 mètres linéaires par an



CONSERVER

- 3,5 km² de superficie
- 11,5 kilomètres linéaires d'archives



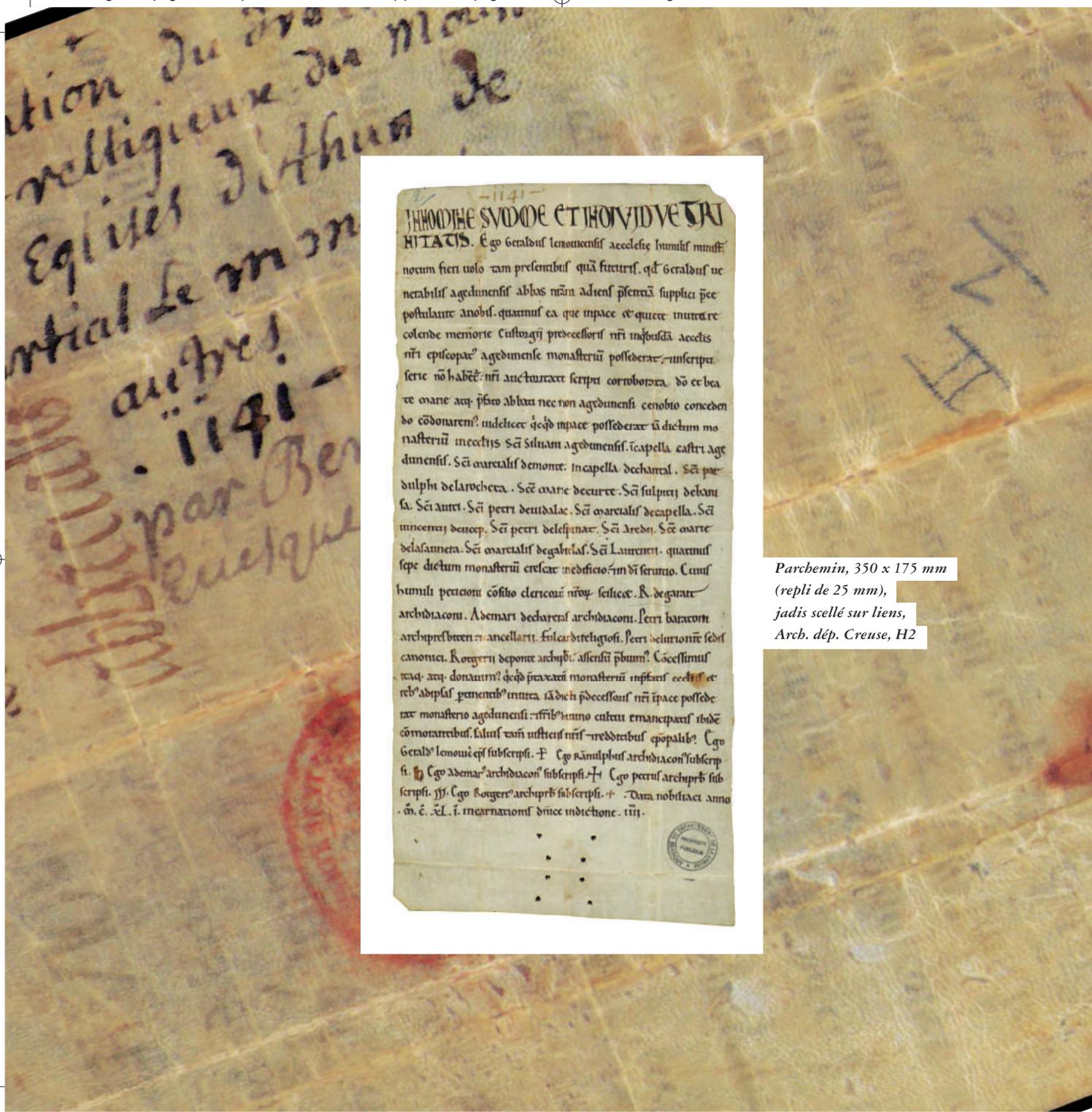
CLASSER

- 92 % des fonds inventoriés



COMMUNIQUER

- 5 millions d'images numérisées, dont 4,5 millions en ligne
- 450 lecteurs en salle, 300 par correspondance, et 80 000 en ligne
- plus de 3 000 visiteurs accueillis tous les ans



-1141-

**THEODHE SVODDE ET THONVIDVE TRI
HIATIS.** Ego Geraldus lemouicensis ecclesie humilis ministri-
 nocum fieri uolo tam presentibus quam futuris, quod Geraldus ue-
 nerabilis agedunensis abbas nram adiens pntem suppliciter pce-
 postulauit a nobis, quatinus ea que ipse et quicquid mutare
 colende memorie Cuthberti predecessoris nri in ipsius ecclesie
 nri episcopate agedunense monasterium possederat, inscripti-
 serie non habet nri auctoritate scripta corroborata, de et bea-
 te marie acq. pbrs ablata nec non agedunensi cenobio conceden-
 do condonarem, uidelicet quod ipse possederat in dictum mo-
 nasterium in ecclis sancti siluani agedunensis, capella castri age-
 dunensis, sancti marcialis demont, in capella decharal, sancti pe-
 tulphi de larocheta, sancte marie de curte, sancti sulphurii de banti-
 sa, sancti aucti, sancti petri de uidalae, sancti marcialis de capella, sancti
 innocenti de uocp, sancti petri de lespinax, sancti aredu, sancte marie
 de lasanneta, sancti marcialis de gabriol, sancti Laurentii, quatinus
 sepe dictum monasterium crescat in edificio, in di seruitio. Cuius
 humili precationi cōsilio clericorum nrorum felicitate, R. de garat
 archidiaconi, Adenari de charens archidiaconi, Petri baracomi
 archipresbiteri, ancillari, Fulcar de religio, Petri de luronie sedes
 canonici, Rogerii de ponte archipbrs assensu pbum, Cocestinus
 itaq. acq. donatum, quod paxatū monasterium insistant ecclis et
 reb' ad ipsas penentib' in iura sadiet predecessoris nri ipse possede-
 rat monasterio agedunensi, nri b' uino cultui emancipatis ibide
 comorantibus, saluis tam iusticiis nris reddendis epopalib'. Ego
 Geraldus lemouic episcopus subscripsi. + Ego Rānulpus archidiaconus subscrip-
 si. + Ego Ademar archidiaconus subscripsi. + Ego Petrus archipbrs sub-
 scripsi. + Ego Rogerius archipbrs subscripsi. + Data nobilitati anno
 dñi. ē. xl. i. incarnationis dñice indictione. liij.

Parcbemin, 350 x 175 mm
(repli de 25 mm),
jadis scellé sur liens,
Arch. dép. Creuse, H2

Confirmation des droits octroyés par l'évêque Eustorge (1106-1137) au monastère du Moutier d'Ahun sur différentes églises par l'évêque Géraud de Cher (1137-1177)

Ce petit parchemin est le plus ancien document conservé par les Archives départementales de la Creuse, daté de 1141. Il est issu du fonds du monastère du Moutier d'Ahun, fondé en 997 par le comte de la Marche. Il a été conservé pour servir de preuve aux moines que les revenus de différentes églises de la Marche (les terres qui en relèvent et les taxes qui y sont attachées)

leur appartenaient de droit, sur donation de l'évêque de Limoges.

Ce document a fait l'objet d'une double validation : on peut voir les traces d'un sceau suspendu, probablement celui de l'évêque, mais également les signatures de plusieurs hauts dignitaires de l'évêché, qui ont chacun tracé une croix à la suite de leur nom à la fin du document.

Confirmation de la charte octroyée par Hugues XII (1279)

Hugues XII, comte de la Marche octroie à ce titre une première charte de coutumes à la ville de Chénérailles en 1265 : ce document, fondateur des droits et libertés urbains, établit l'organisation du conseil de la ville ainsi que des règles de police.

Cette première donation a été perdue : elle n'est

connue que par ce second document, par lequel Hugues XIII confirme, en 1279, les droits octroyés par son père.

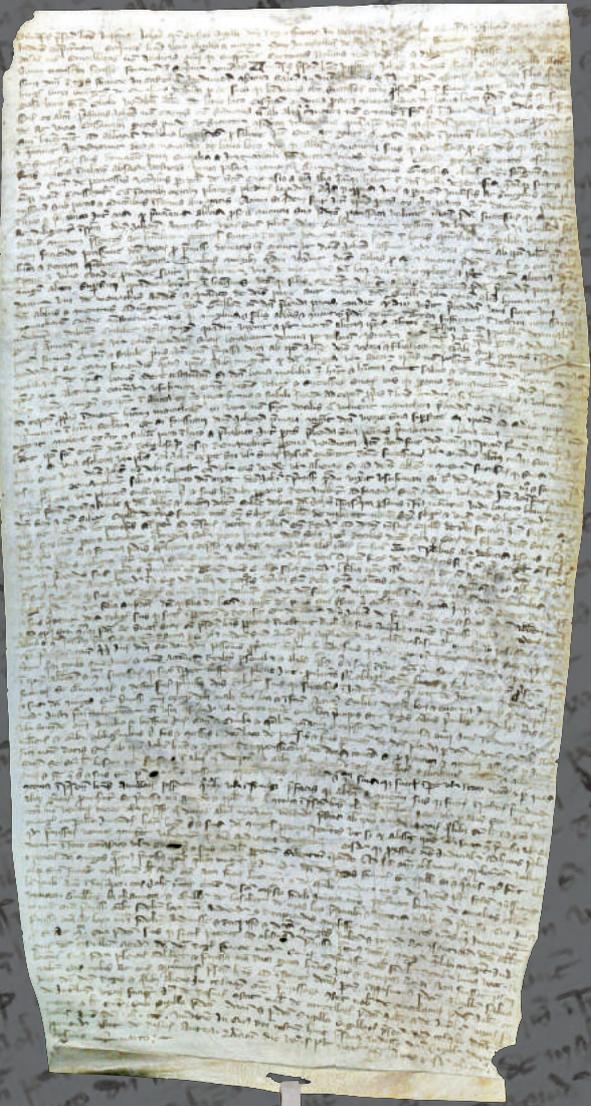
Écrite sur parchemin, en occitan, elle est une manifestation de la volonté des Lusignan de s'implanter sur le territoire de la Marche, à la frontière de terres situées dans l'orbite du roi de France.



Arch. dép. Côte d'Or
B 304 (empreinte) - Source :
Sigilla



Parchemin, 515 x 475 mm,
Arch. dép. Creuse
59Edépôt AA1



Parchemin, 500 x 274 mm
(repli de 15 mm),
sceau de cire apposé sur double queue
de parchemin,
Arch. dép. Creuse H 430

Contrat de donation entre vifs à l'abbaye de Bonlieu (1311)

Fondée au XII^e siècle, d'abord comme ermitage, puis comme abbaye filiale de celle de Dalon (Sainte-Trie, Dordogne), l'abbaye de Bonlieu est rattachée à l'ordre cistercien en 1162.

Comme tous les monastères, Bonlieu reçoit régulièrement des donations de laïcs, qui espèrent ainsi obtenir la rémission de leurs péchés. Ce contrat établit la cession par Jean Leboys d'un domaine situé à Peyroux-Vieux, dans la paroisse de Saint-Chabrais, ainsi que de ses dépendances. Jean Leboys, son épouse Amorosa et leur fils Guillaume sont en outre formellement compris dans cette donation : les deux époux conservent l'usufruit de leurs biens, qui seront transmis à l'abbaye à leur décès. En échange, l'abbé Ebles s'engage à leur fournir le gîte et le couvert, et à assurer l'éducation du jeune garçon, dans l'idée de le voir entrer comme moine à l'abbaye de Bonlieu. Cet accord, qui

peut paraître surprenant, n'est pas rare à cette époque. L'intérêt immédiat pour les donateurs ? L'abbaye s'engage à payer à leur place toutes leurs dettes, énumérées dans le corps du document.

Afin d'authentifier cette procédure, cet acte est passé devant le garde du sceau royal de la châtellenie d'Ahun, dont le sceau et le contre-sceau, représentant tous deux une tour, ont été conservés jusqu'à nos jours.



Arch. dép. Creuse
5Fi 754

Inventaire des biens meubles du Château de Boussac (1522)



Arch. dép. Creuse
5Fi 1370

Bâti aux alentours de 1420 par Jean I^{er} de Brosse, maréchal de France, l'actuel château de Boussac succède à une première forteresse détruite lors des premières phases de la guerre de Cent Ans. Importants seigneurs, la famille de Brosse se trouve cependant en difficulté dans les années 1520, lorsque René de Brosse prend le parti de Charles de Bourbon, connétable de France, lors de sa rébellion contre François I^{er}. Ayant suivi le connétable exilé du royaume, il se voit confisquer ses biens, dont le château de Boussac. C'est dans ce contexte qu'est rédigé l'inventaire des biens présents dans le château, alors que Jean IV de Brosse cherche à récupérer les possessions de sa famille. Cet inventaire prend la forme d'une liste extrêmement détaillée, pièce par pièce, de tous les meubles et objets du château, et se révèle une source précieuse pour l'histoire de la vie quotidienne du premier XVI^e siècle.

Transcription

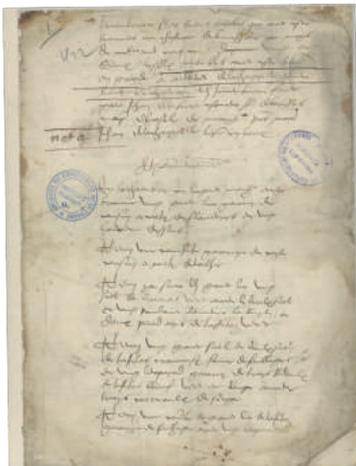
Inventaire des biens meubles qui ont esté
trouvés au chasteau de Boussac ou moyz
de nov[em]bre mil cinq ce[nt] vingt et
deux lesq[ue]ls meubles ont esté bail[lés]
en garde a Aubert de la Chapelle escuier
lieute[nant] du chasteau. Led[it] inventaire
fait par Jehan de la Forest, escuier, seigneur
de Batisses, maistre d'hostel de Monseigneur,
present maistre
Jehan de la Chapelle, licencié en loix

Et premierement

En la chambre ou logeait Monseigneur a esté
Trouvé ung grant lit garny de
Cousin a trely enflammees et ung
Lodier* (*une couverture) dessus
Item une couchette garnye de ceste
Cousin a trely detalhe
Item y a sur led[it] grant lit ung
Siel de damas vert avec le doulx siel

Et ung pendant devers la ruyte et
Deux pendant de taffetas vert

Item un grant siel et doulx siel
De tafetas cramoisy semé de feuillages
Et ung leopard garny de troys rideaulx
De tafetas bleu, vert et rouge avec
Troys carreaux de serge



Papier chiffon, 280 x 210 mm,
carnet de huit feuillets,
restauration doublage au papier japon,
Arch. dép. Creuse 1E 13

Coutumes de la Marche (XVIII^e siècle)

Les coutumes de la Marche sont rédigées à la demande du Lieutenant général de la Sénéchaussée criminelle (c'est-à-dire le responsable de la police).

La coutume est une règle de droit qui présente trois caractéristiques :

- elle est non écrite ;
- l'application de la règle doit être répétée et constante : les témoins peuvent assurer qu'elle a toujours été mise en place ;

- la population doit être convaincue du caractère obligatoire de cette règle.

Au départ constituées de règles transmises oralement, les coutumes sont mises par écrit à partir du XII^e siècle.



*Papier chiffon, 300 x 190 mm,
registre de 807 pages,
avec une reliure en cuir,
Arch. dép. Creuse
1Bib 4° 22/1*



Registre de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Yrieix-la-Montagne (1707-1792)

La couverture est du parchemin réutilisé. A l'origine, il s'agit d'un antiphonaire, c'est-à-dire un livre liturgique qui rassemble les divers chants de l'office, principalement des antiennes (*antiphona* en latin) dont il tire son nom ou le refrain d'un psaume. En l'occurrence, il s'agit de plusieurs extraits de psaumes :



par exemple, la fin du Psaume n°8 est citée en bas de la page :

« *Domine Dominus noster quam admirabile est nomen tuum in universa terra* », que l'on peut traduire par :

« Ô Seigneur, notre Dieu, qu'il est grand ton nom par toute la terre ! »

Papier chiffon et couverture
en parchemin,
270 x 200 mm,
Arch. dép. Creuse
203Edépôt GG1

Terrier de la Commanderie de Paulhac (1723-1725)

L'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, dit plus simplement **ordre Hospitalier**, a été tout au long du Moyen Age et de l'époque moderne l'un des principaux propriétaires terriens sur le territoire de la Creuse. Ses possessions sont organisées autour de **commanderies**, à la fois forteresses, maisons d'accueil et monastères : le département en comptera jusqu'à 26.

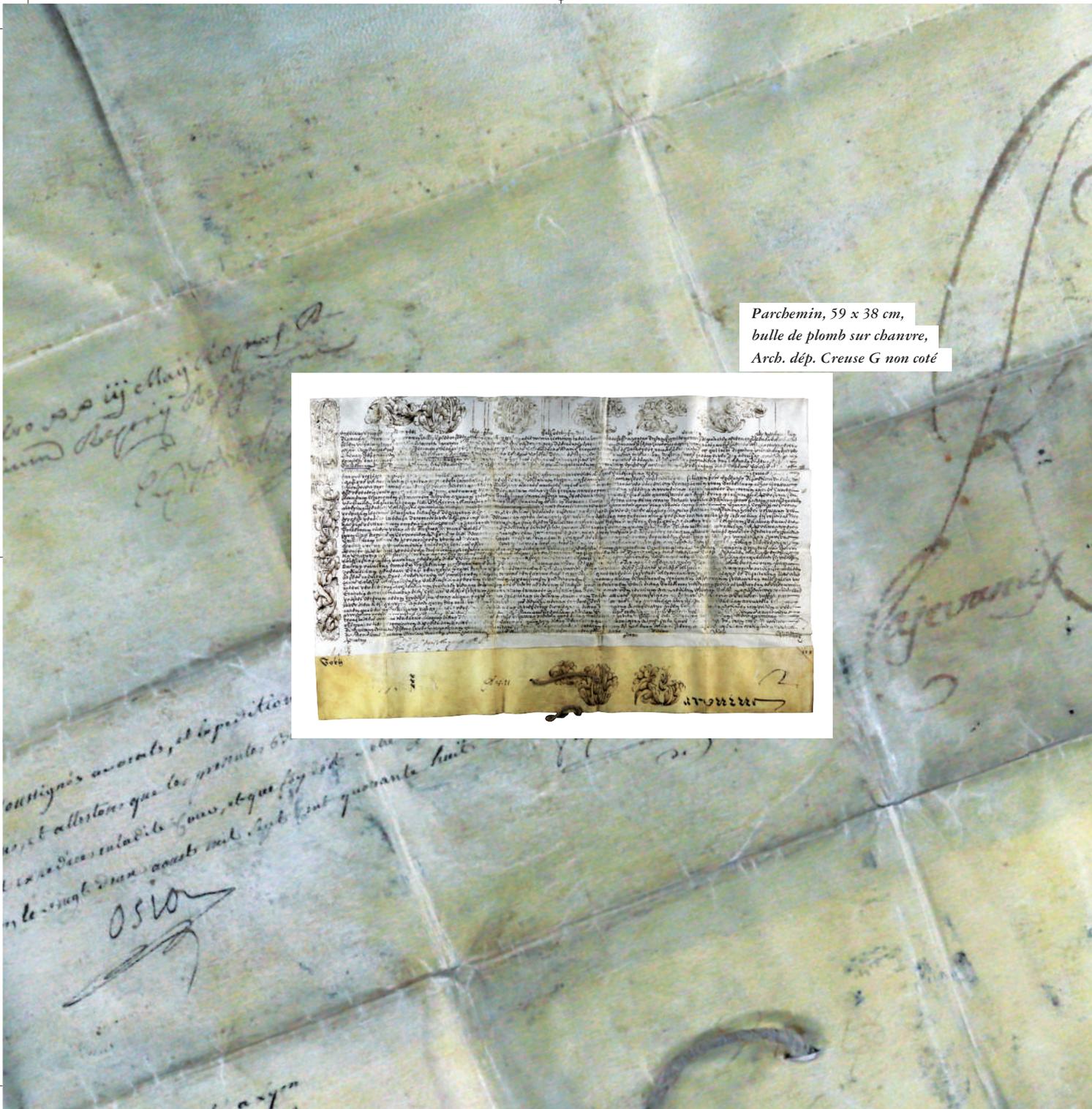
En tant que seigneurs fonciers, les Hospitaliers de la Commanderie de Paulhac (actuellement Saint-Etienne-de-Fursac, fondée aux alentours de 1200), ont fait réaliser entre 1723 et 1725 un terrier, c'est-à-dire un registre détaillant l'ensemble de leurs biens et des taxes attachées à ces derniers, lieu par lieu.

Ce document contient donc la liste des habitants des terres de la Commanderie de Paulhac, avec la localisation des biens, leur mode d'exploitation, et les redevances dues pour chacun.

Ce registre est exceptionnel par ses **décors** : le scribe l'a orné d'un ensemble d'animaux, de plantes, mais aussi de personnages : cavalier à cheval, un homme fumant la pipe...



Cliché Arch. dép. Creuse



Parcbemin, 59 x 38 cm,
bulle de plomb sur chanvre,
Arch. dép. Creuse G non coté

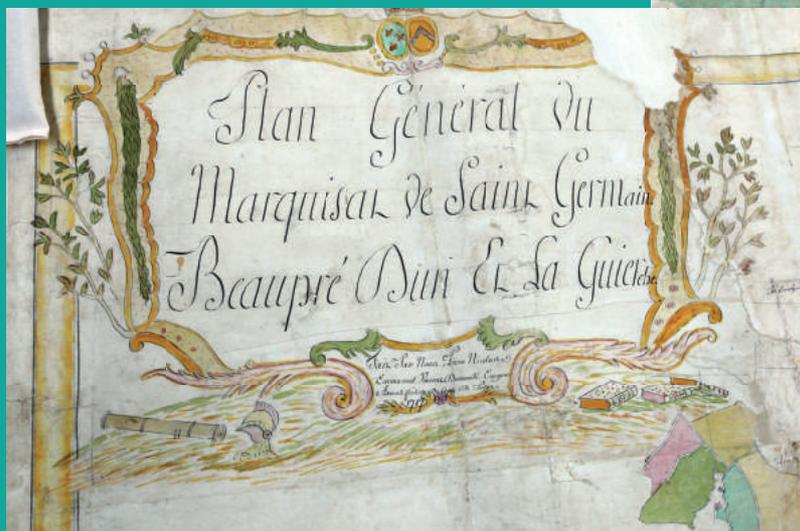


Lettre de Benoît XIV (1675-1758, pape de 1740 à 1758) nommant Guillaume Besse Dumas, prêtre, au diaconat de l'église Sainte-Marie de la Chapelle-Taillefert Guillaume Besse Dumas (1748)

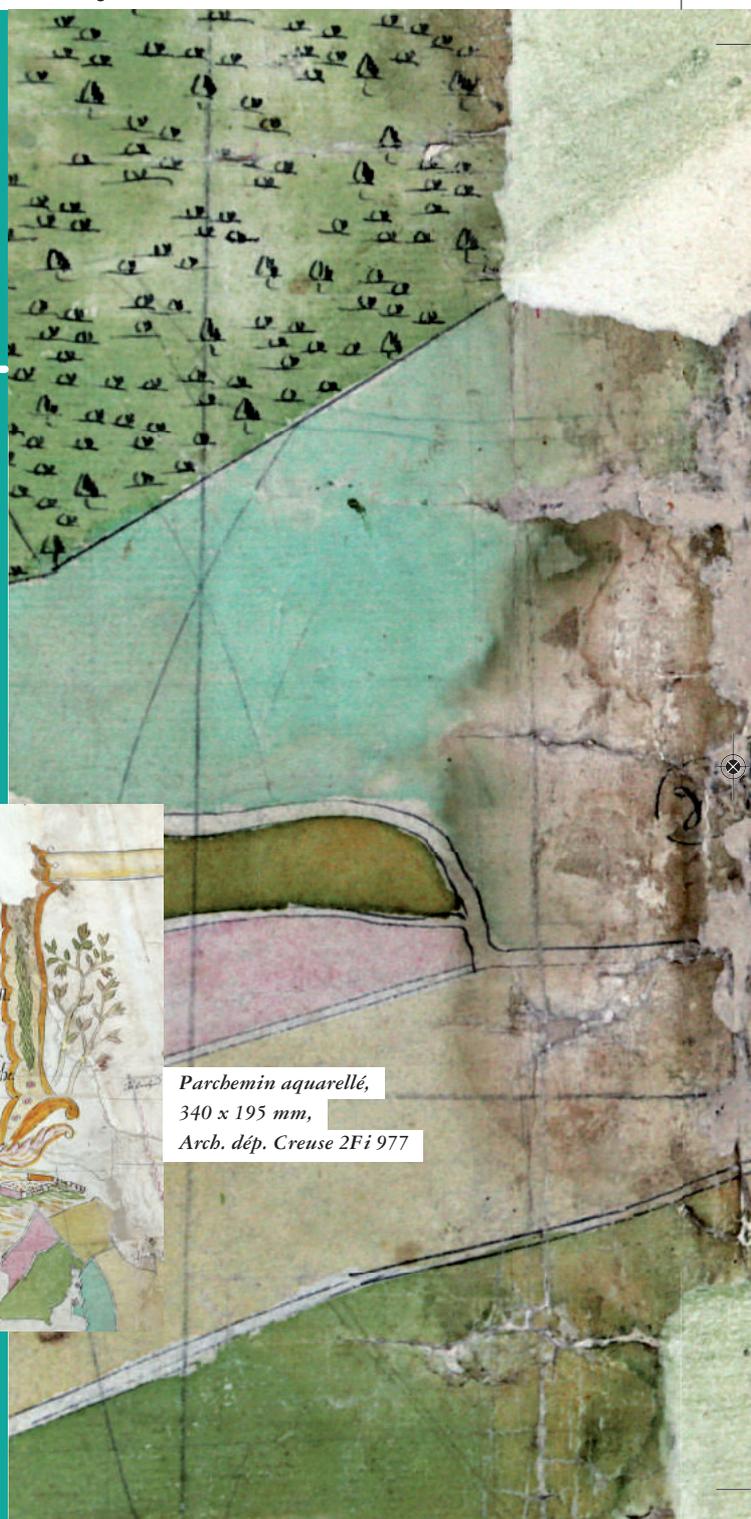
Les bénéfices religieux font l'objet d'une nomination par un collateur (une personne chargée de nommer un bénéficiaire), qui peut être un seigneur laïc : le roi nomme ainsi nombre d'évêques en France. Ici, c'est le pape, Benoît XIV, qui confie l'église Sainte-Marie de la Chapelle-Taillefert au candidat jugé le plus digne, après résignation du bénéficiaire précédent. Pour cela, lui est transmise une **lettre de nomination** un peu

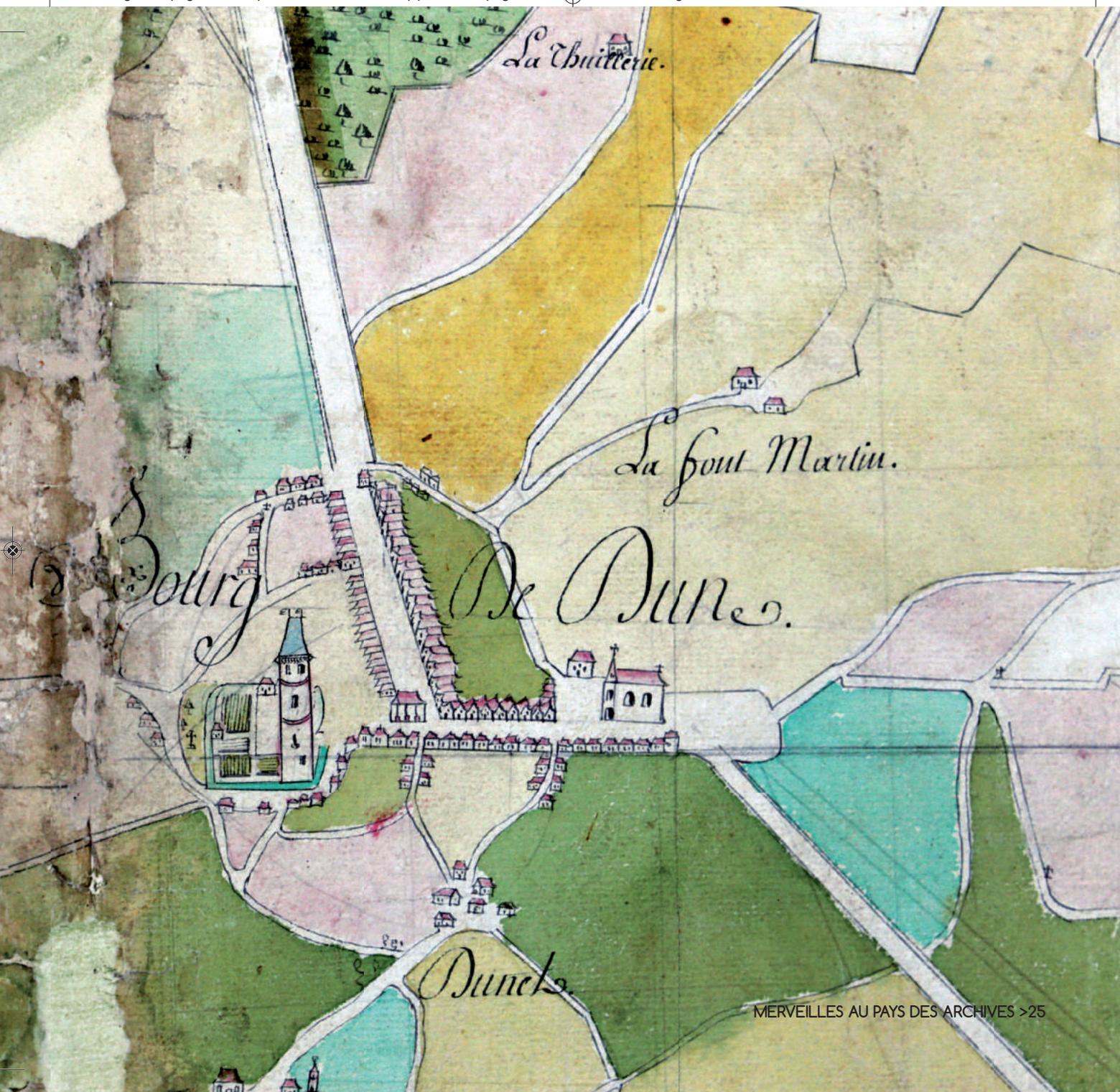
particulière : dotée d'une riche décoration à l'encre, elle énumère les conditions de la nomination, les droits et les devoirs du nouveau bénéficiaire. Cette nomination est validée par la présence d'une **bulle de plomb**, symbole personnel du pape, ainsi que par la présence au dos de l'enregistrement auprès des différentes administrations ayant eu à juger de son authenticité.

Plan général du marquisat de Saint-Germain- Beaupré, Dun et la Guierche (1787)



Parcbemîn aquarellé,
340 x 195 mm,
Arch. dép. Creuse 2Fi 977









Le marquisat de Saint-Germain-de-Beaupré, fondé en 1642, est propriété de la famille Doublet de Persan depuis 1766. Ses propriétaires d'origine, la famille Foucalt de Saint-Germain-de-Beaupré, gouverneurs de la Marche entre 1585 et 1752, se sont éteints sans descendance à cette date.

Ce plan terrier, le plus grand document conservé aux Archives départementales de la Creuse, est réalisé en pleine période de « réaction féodale » : à partir de 1760 environ, les seigneurs locaux, dont les revenus avaient progressivement diminués tout au long de l'époque moderne, engagent juristes et géographes pour lister leurs biens et les redevances qui y sont attachés. Ce plan est associé à plusieurs livres-terriers, qui donnent les noms des tenanciers et les droits qu'ils sont tenus de payer au marquis de Saint-Germain-Beaupré. Cette pratique est donc l'ancêtre direct du cadastre mis en place après la Révolution française.

Cahier de doléances et de remontrances du tiers état de la sénéchaussée de la Haute Marche (21 mars 1789)

En 1789, face à des difficultés financières importantes, le roi Louis XVI décide de convoquer les **états généraux** de France, qui regroupent noblesse, clergé et « tiers-état », c'est-à-dire toute personne n'appartenant pas aux deux précédents ordres. A ces états généraux doivent être envoyés des délégués, choisis par les différents territoires : pour la Creuse, c'est au niveau de la sénéchaussée de la **Haute-Marche**, une circonscription fiscale et judiciaire qui recouvre l'ouest de la Creuse actuelle ainsi qu'une partie de la Haute-Vienne. Chacun des territoires de cette circons-

cription rédige un « cahier de doléances et de remontrances », qui consiste en une suite de sujets ou de problèmes que chaque groupe souhaite voir aborder. Ces différents cahiers sont ensuite réunis en un seul au niveau de la sénéchaussée, et c'est ce dernier qui portera les éléments qui, de la Haute-Marche, seront signifiés au roi.

Carte* du département de la Creuse avec 4 arrondissements et 25 cantons (22 janvier 1790)

La Révolution Française instaure un nouveau découpage administratif. Le chef-lieu du département est fixé à Guéret et de nouvelles institutions voient le jour : le Directoire du département ainsi qu'un Directoire par District. Chaque district, au nombre de sept (Aubusson, Bourgneuf, Boussac, Evaux, Felletin, Guéret, La Souterraine), se divisait en cinq cantons d'environ 4 lieues carrées.

En 1795 cette nouvelle organisation du territoire est remaniée, les districts sont supprimés et de nouvelles unités administratives sont créées : les municipalités de cantons. L'autorité administrative est donc reportée sur les chefs lieux

de canton au dépend des communes qui perdent leur autonomie.

Ce n'est qu'avec la réforme administrative du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) que le Directoire du département cède la place à la fonction préfectorale. Les départements sont divisés en **arrondissements**, au nombre de **4 pour la Creuse**. Celui de Guéret devient le siège de la Préfecture. Les arrondissements d'Aubusson, Bourgneuf et Boussac sont, eux, administrés par un sous-préfet. Ces nouvelles dispositions affectent également les cantons puisque de 35 ceux-ci sont ramenés à un effectif de **25 cantons**. Elles mettent également en place les Conseils généraux.

*Cette carte est issue de l'Atlas national de France (Echelle : 1/4000e).



Plan de la mine de charbon de « Chez-Fresseix », commune de Bosmoreau-les-Mines (An VIII)

Ce document est divisé en trois parties :

- Le **plan** de la mine de charbon, avec les différentes natures de terrain
- La **carte trigonométrique** indiquant la position exacte de la mine
- La **vue en coupe des différents bâtiments** liés à la mine comme le puits.

D'après les sondages archéologiques, l'exploitation du bassin houiller a débuté dès le XIII^e siècle.

Passeports de l'intérieur de Nicolas Joseph Gillet, marchand chapelier, Bourges (12 janvier 1829) Léonard Joly, maçon, Ahun (12 mars 1837)

Les maçons creusois, comme Léonard Joly d'Ahun, sont dans l'obligation de posséder un passeport intérieur. Ce dernier mentionne leur signalement ainsi que la destination. Ils doivent le présenter en cas de **contrôle** de la part des autorités ou lors de différentes haltes.

Selon les cantons, la destination de la **migration** varie : au Nord-Ouest, ils dirigent vers Paris ; ceux d'Auzances et d'Evaux vers le Rhône (Lyon, Saint-

Etienne), les autres vers la Charente, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Vendée.

Léonard Joly passe donc par les communes suivantes : Besançon, Nîmes et Grenoble.

Nicolas Gillet a un parcours plus long. Son passeport présente le tampon des villes suivantes : Bordeaux, Toulouse, Moulins, Rodez, Mende, Saint-Etienne, Montbrison, La Châtre, Saint-Léonard, Saint-Amand.





Papier 355 x 265 mm
gravures sur cuivre,
chirographe,
Arch. dép. Creuse 1Edépôt J1

... qui pour partie de la Constitution de
 l'œuvre future, sont estimés, pour aider à l'œuvre
 Les objets déjà évalués, mais cette estimation, n'en
 empêcher leur livraison, ni la restitution, en nature, de
 par arrivant. art. 2. Les Dégâts de Boucher
 et Les frais D'après est Contrat, seront payés par moi
 art. 2. et D'après. Soit l'opé entire de l'œuvre
 apprenant acte, Les parties obligées leur biens respectives
 appartiennent, elles hypothéquent tous les biens
 hors indiqués, ou leur D'après en ces, Chèques
 mes et les autres, en bâtiments, j'indiv, Chèques
 terres, bois, parages et Champs Communes
 tout acte fait, Les expens de Montée, et
 de niches parait en Prime L'opé, et
 D'ailleurs en D'après les, Soumission avec
 L'opé et Les D'après de l'œuvre future et
 quant aux autres parties elle ou D'après
 Ce qui est Le Dix Sept finis mil
 neuf. J.
 Martin et D'après
 Dupret et D'après
 Debast
 D'après

Papier bois, 250 x 175 mm,
 cahier de deux feuillets, filigrane
 « timbre royal »,
 Arch. dép. Creuse 6E 6592

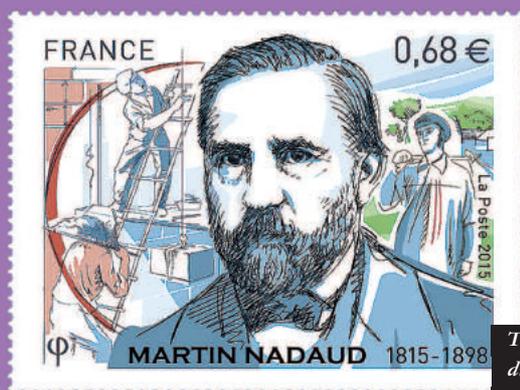


Contrat de mariage de Martin Nadaud et Jeanne-Julie Aupetit devant maître Louis Lepetit- Laforest, notaire au Monteil- le-Vicomte (17 février 1839)

De l'Ancien Régime jusqu'au XIX^e siècle, il est d'usage, quel que soit son milieu social d'origine, d'établir un contrat de mariage. Le notaire choisi est celui de la mariée. C'est pourquoi, le contrat de mariage de Martin Nadaud a été rédigé par maître Louis Lepetit-Laforest, notaire au

Monteil-le-Vicomte, commune de naissance de Jeanne Aupetit.

La rédaction du contrat réunit les deux familles et les témoins. A la lecture du contrat, le montant de la dot ainsi que les apports matrimoniaux sont énoncés.



*Timbre édité à l'occasion
du bicentenaire de la naissance
de Martin Nadaud en 2015*

Cartes et plans du bassin houiller d'Ahun issu de l'atlas dressé par Augustin Piala (ingénieur, directeur de la Société anonyme des houillères d'Ahun) (1891)

Le bassin houiller d'Ahun-Lavaveix est long de 14 kilomètres et large de 1 à 2 kilomètres. Il couvre une surface de 25 kilomètres carrés sur les communes de : Ahun, Lavaveix-les-Mines, Saint-Médard-la-Rochette, Issoudun-Létrieux, Saint-Martial-le-Mont et Saint-Pardoux-les-Cardes.

Les statuts de la Société anonymes des Houillères d'Ahun sont rédigés en 1863.

Un **puits de mine** est un tunnel vertical creusé pour exploiter les ressources minières du sous-sol. Les puits peuvent avoir plusieurs fonctions cumulables :

extraction ; aérage (alimentation en air frais d'une exploitation minière souterraine) ; **exhaure** (détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains), **descente du matériel et/ou du personnel ; recherche ; sondage.**

Voici les profondeurs de différents puits :

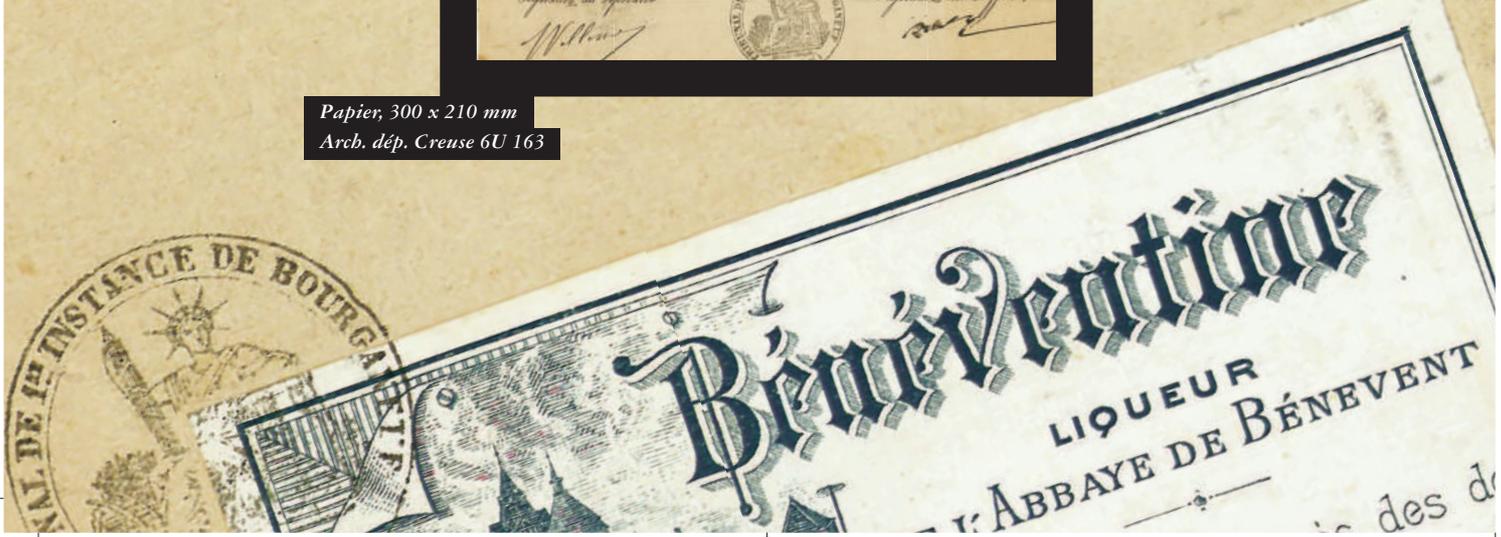
- Puits Morny : 91 mètres
- Puits saint Emile : 80 mètres
- Puits saint Edouard : 93 mètres, remplacé par le puits sainte Marie.



3° au Régistre des Dépôts 38 -
1° au Régistre Spécial 3.

registre des dépôts 38
registre Spécial

Papier, 300 x 210 mm
Arch. dép. Creuse 6U 163



Registre des modèles des dépôts des marques de fabrique, dont celui de la Bénéventine (1891-1938)

La liqueur « La Bénéventine », originellement élaborée par des moines de Saint-Augustin de l'abbaye de Bénévent, en 1028, fut recréée par le pharmacien Paul Pélissier à la fin du XIX^e siècle.

En 1896, devant le succès du produit, il ouvre sa propre distillerie à Bénévent-l'Abbaye.

La Bénéventine est composée de nombreuses plantes aux propriétés digestives. Au début du XX^e siècle, on parle même de « liqueur hygiénique ». Pour ce produit, le pharmacien remporte la Croix du mérite ainsi qu'un Grand Prix à Cannes, en 1900. Malgré un succès florissant, le Creusois arrête sa production au cours de la

Grande Guerre. Il consacre le reste de sa vie à ses activités de pharmacien et de naturaliste.

Une « marque de fabrique » est la dénomination ou la représentation graphique caractérisant l'activité économique d'une personne ou d'une entreprise.

Elle a pour fonction de garantir au consommateur ou à l'utilisateur final l'identité d'origine du produit désigné par la marque, en lui permettant de distinguer sans confusion possible ce produit de ceux qui ont une autre provenance.

Affiche du chemin de fer d'Orléans - la Creuse et la Sédelle à Crozant (1907)

Du début du XIX^e siècle à la seconde moitié du XX^e siècle, le train est le moyen de transport privilégié.

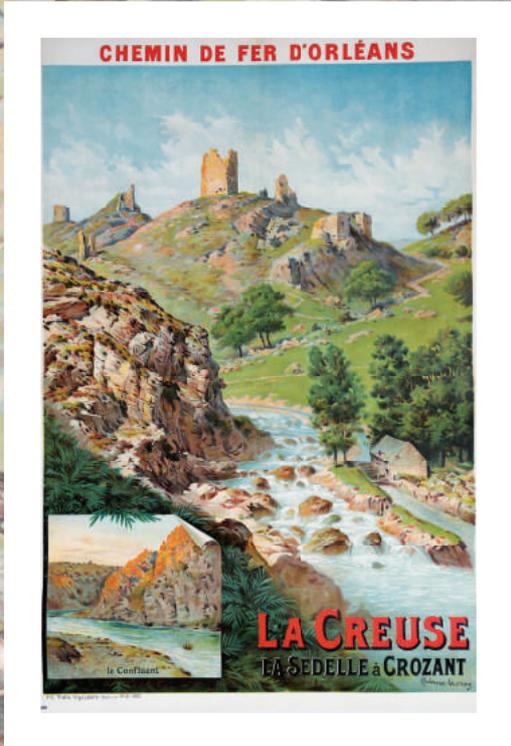
Les lignes, au départ mises en place pour servir au transport de marchandises (surtout du charbon), se développent pour permettre aux voyageurs de **relier les principales villes** de France, selon le programme mis en place par le Plan Freycinet en 1879 : devant permettre de desservir toutes les sous-préfectures, il est quasiment achevé au début de la Première guerre mondiale.

Ce sont des **Compagnies privées** qui, au départ, développent les voies : la Compagnie du chemin de fer de Paris

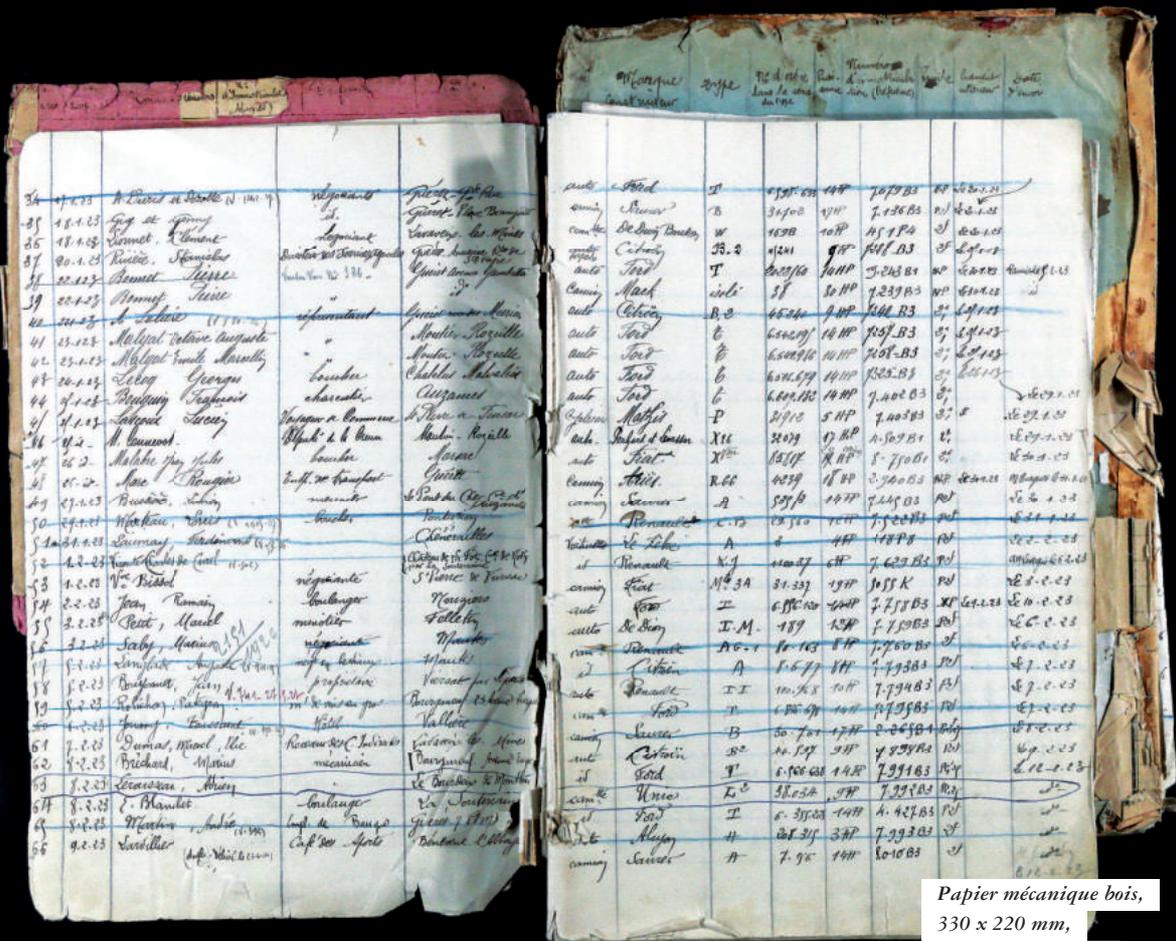
à Orléans se voit ainsi confier la réalisation de la ligne allant de la gare des Aubrais, à Orléans, jusqu'à Montauban, tronçon de la ligne Paris - Bordeaux. Inaugurée dans les années 1850, cette ligne dessert encore aujourd'hui la gare de La Souterraine.

Les différentes compagnies réalisent, à l'occasion des ouvertures de lignes, des **affiches publicitaires** afin de mettre en valeur les lieux qu'elles permettent d'atteindre. Ces publicités sont commissionnées à des peintres, en l'occurrence Emmanuel Coulange-Lautrec (1824-1898).





Papier, 1118 x 820 mm
Arch. dép. Creuse 7 Fi 532



Papier mécanique bois,
330 x 220 mm,
cabinet de 63 pages,
couverture en carton,
Arch. dép. Creuse 2S 2

Registre des immatriculations (1923-1924)

Cette cote recense les **premières immatriculations** établies en Creuse, par la Préfecture.

Ce cahier de cartes grises se présente sous la forme d'un tableau indiquant : le numéro d'ordre, la date (1923 pour les premières), le nom du propriétaire, sa profession, son domicile, la nature du véhicule (auto, camion, camionnette, bicyclette à moteur, moto, la marque du véhicule).

Le premier système d'immatriculation date de **1901**, l'automobile s'étant développée durant la dernière décennie du XIX^e siècle. En **1899**, la France mit en place ses **premières cartes grises** : tout véhicule automobile circulant sur la voie publique devait avoir été homologué par l'adminis-

tration, et avoir été aussi enregistré auprès de celle-ci. Il n'était pas encore prévu d'identifier le véhicule au moyen de plaques bien repérables, mais les chauffards étaient déjà nombreux.

En août 1901, un accident mortel suivi d'un délit de fuite démontra qu'une automobile ne pouvait être identifiée au passage si elle ne portait une immatriculation aux numéros très lisibles. Le 11 septembre 1901, la France lançait son premier système d'immatriculation.

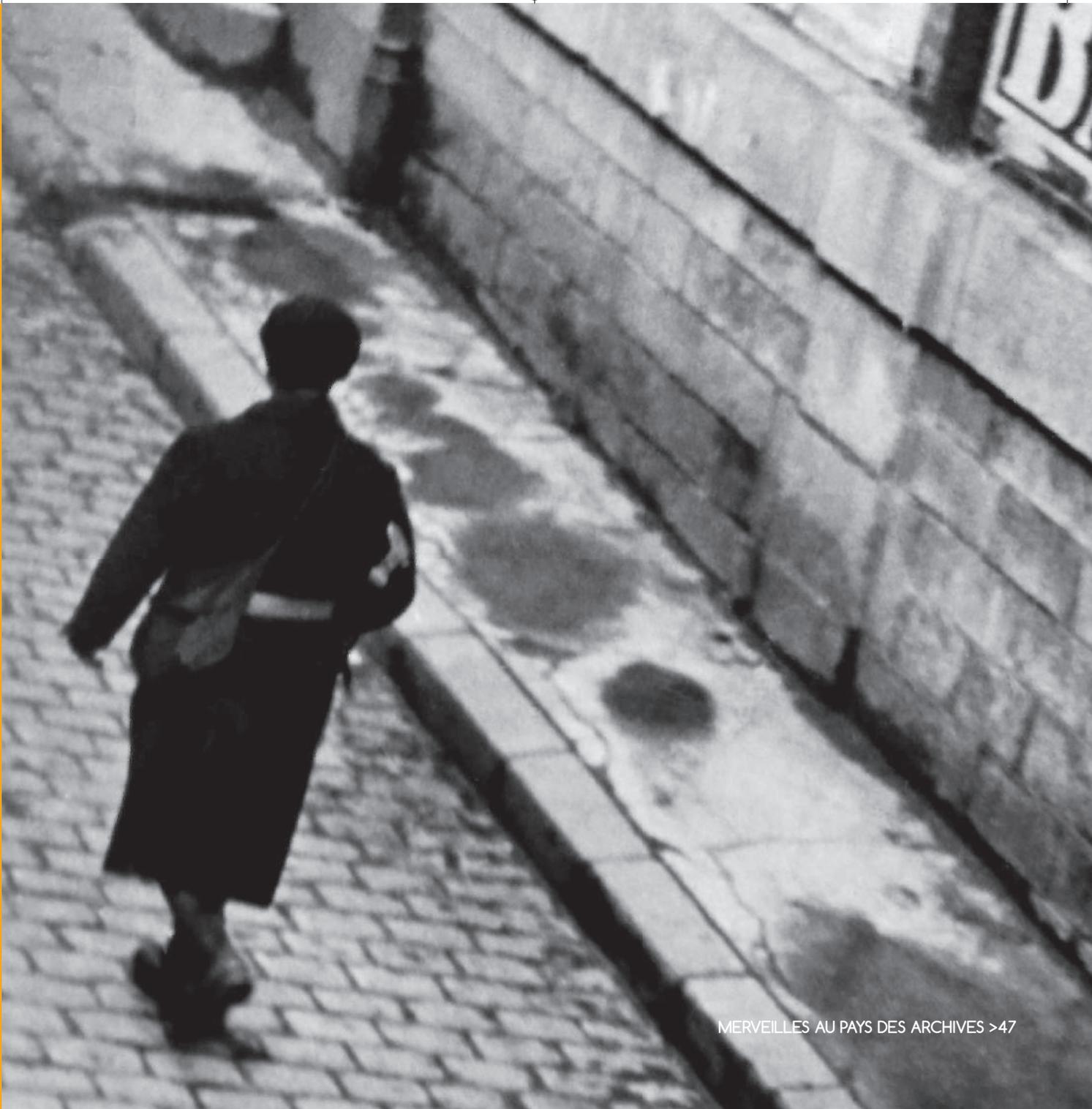
8 heures - Maquisard marchant place du marché, à Guéret (7 juin 1944)



*Photographie argentique,
182 x 132 mm,
Arch. dép. Creuse, 21Fi 18*

Ce cliché est issu du fonds Poudensan (21Fi) acquis par le Conseil départemental en 2015. Il regroupe 127 clichés datant de 1940 à 1944 pris par le pharmacien Jacques Poudensan.

Ce fonds illustre le quotidien des creusois lors de l'Occupation et des combats de la Libération de Guéret. Ces images ont été numérisées et sont visibles sur le site Internet des archives : archives.creuse.fr. Elles ont également fait objet d'une exposition en 2016.



MERVELLES AU PAYS DES ARCHIVES >47

ées.
 Juin au matin, départ
 membres de la Municipalité démis
 service reprennent la gestion des inter
 11 et 12 Juin, obsèques des victimes. La popula
 reste très calme.
 Les diverses entreprises de la ville qui étaient fermées
 le 8 ont repris travail le 12 après-midi.
 ers de la Rout
 AUBUSSON bless
 tivatrice. Obsè
 assistance des j
 s dont 11 sont
 à FELLETIN :
 8 et 9 Juin : Incorpora
 de la Région et arrestation de 14
 le 9 au soir.
 A VALLIERES :
 de VALLIERES dans les environs de SARDEN
 ses obsèques ont eu lieu le 12 Juin
 TERES,
 TERES;

Message téléphoné
 Sous-Préfet AUBUSSON à PRÉFET CREUSE
 14 Juin - 16 h
 36 W 6

Résumé des événements des journées
 des 7, 8, 9 et 10 Juin, dans l'arrondissement
 d'AUBUSSON
 -i-i-i-

A AUBUSSON :

Le 7 Juin 1944, vers 18 h 45, brusque départ de la
 Feldgendarmarie d'AUBUSSON qui avait vainement essayé de se
 mettre en relations avec les troupes d'opérations de GUERET.

Dans la nuit, occupation de la ville par les forces
 françaises de l'intérieur (occupation de l'Hôtel de ville,
 du Commissariat de Police, de la Poste, du Centre Départemental
 du Rassemblement des Armes) arrestation de 25 personnes soupçonnées
 de dénonciations à l'égard des personnes récemment arrêtées par
 les autorités d'opérations.

Démission exigée du Maire et du Conseil Municipal.

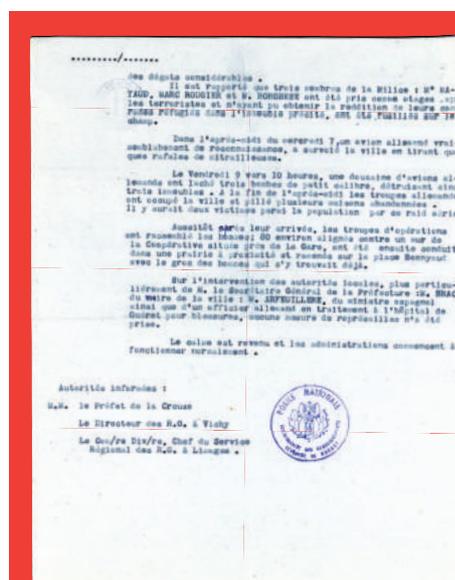
*devenir
 est reprenant*

Papier pelure,
 270 x 210 mm,
 trois feuilles dactylographiées,
 Arch. dép. Creuse 96W 6

Résumé des évènements des journées des 7, 8, 9 et 10 juin 1944, dans l'arrondissement d'Aubusson (14 juin 1944, 16h)

Il s'agit d'un message téléphoné
du sous-préfet d'Aubusson au Préfet de
la Creuse.

Ce document est issu d'un versement du
service des renseignements généra-
raux, classé sous la cote 96W.

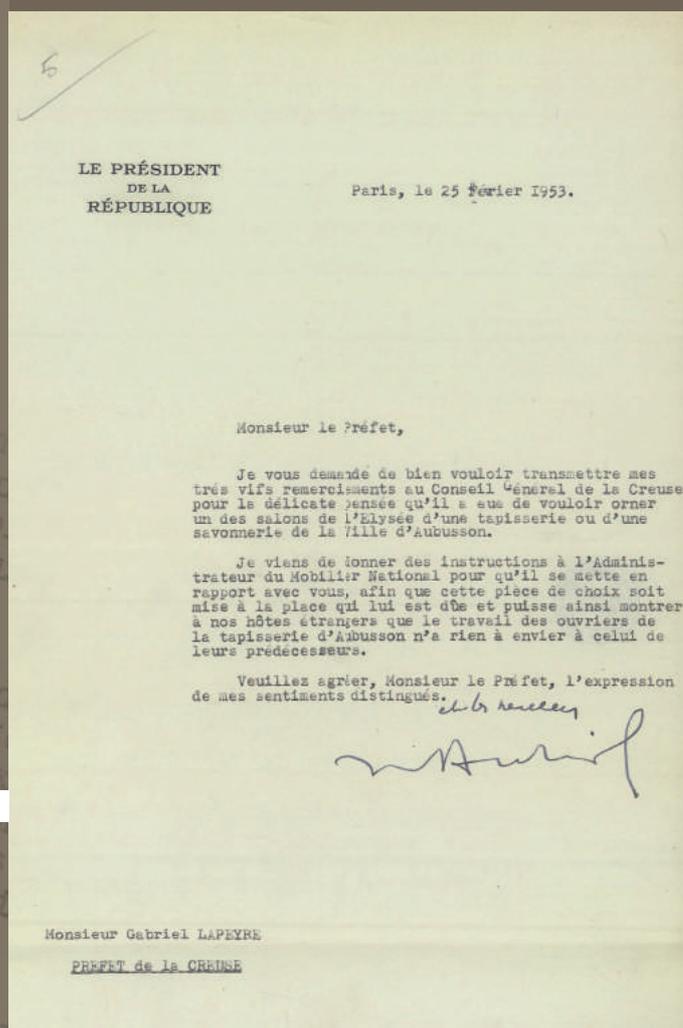


Lettre de remerciements
de Vincent Auriol (1884-1966),
Président de la République
de 1947 à 1954,
adressée au Préfet
de la Creuse,
au sujet d'un projet
de tapisserie proposé
par le Conseil général
de la Creuse (1953)

Papier mécanique bois,
310 x 210 mm,
dactylographié,
Arch. dép. Creuse
1058W 141

Monsieur le Préfet,
Je vous remercie de bien vouloir trans-
mettre au Conseil Général de la Creuse
mon projet de tapisserie au sujet de
la Ville d'Aubusson.

V. Auriol



Afin de mettre en valeur la production de tapisserie à Aubusson, le Conseil général propose en 1953 d'offrir à la Présidence de la République une tapisserie destinée au Salon des aides de camp du Palais de l'Élysée. Dans ce salon, se déroulent les déjeuners ou dîners officiels dont le nombre de convives ne dépasse pas 23.

Approuvé par Vincent Auriol, ce projet est concrétisé par le carton de tapisserie de Raymond Subes, artiste-décorateur spécialisé en ferronnerie d'art et membre de l'Institut, dont les dimensions sont de 7 mètres sur 5 mètres 20.

Soumis à l'agrément du Président de la République, René Coty (Président de 1954 à 1959), ce carton lui donna entière satisfaction tant du point de vue de la composition générale qu'au point de vue coloris.

Ce tapis sera exécuté en savonnerie à Aubusson, c'est-à-dire à la main selon la technique du point noué et sur un métier de haute-lisse (vertical).

Remerciements

Sous la direction de :

Jeanne MALLET,
Directrice des Archives départementales de la Creuse

Textes :

Jeanne MALLET et Bénédicte DE LA BROSSE, Archives départementales de la Creuse

Conception graphique/mise en page :

Lydie VIALATOU, Service Communication

Photographies :

Denis ROCHE et Christian DUCOIN-PETIT, Archives départementales de la Creuse

Impression :

Espace Copie Plan
Achévé d'imprimer en septembre 2019
Dépôt légal : 978-2-86023-021-6
ISBN :9782860230216

la CREUSE
e Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE / ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE
30 rue Franklin Roosevelt • 23000 Guéret • Tél. 05 44 30 26 50 • archives.creuse.fr